



ÉCOLE SECONDAIRE DES
ÉCHOS

1005 RUE DE CLICHY
VAUDREUIL-DORION, QUÉBEC
J7V 0N5
450-897-0943



IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM: _____

CASIERS: _____

AUTOBUS: _____ AM _____ PM

TITULAIRE: _____

HORAIRE DE L'ÉCOLE

9h05: arrivée des autobus

9h30-10h45: 1re période

10h45-11 h: pause

11 h-12h15: 2e période

12h15-13h20: dîner

13h20-14h35: 3e période

14h35-14h50: pause

14h50-16h05: 4e période

16h20: départ des autobus

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom: _____

Téléphone: _____

Lien avec l'élève: _____



TABLE DES MATIÈRES

1. Procédure en cas d'absence	3
2. Principes du code de vie	4
3. Règlements et Règles de conduite	5
◦ 1. Respect des autres élèves et du personnel	5
◦ 2. Rôles de l'élève et réussite scolaire	5
◦ 3. Tenue vestimentaire	6
◦ 4. Respect de l'environnement et des lieux physiques	6
◦ 5. Laboratoire de sciences	7
◦ 6. Éducation physique et à la santé	7
◦ 7. Vouvoiement	7
◦ 8. Matériel électronique.....	8
◦ 9. Autres	8
4. Conséquences et sanctions	9
5. Le plagiat	10
6. La politique sur l'utilisation de la langue française	10
7. Comportement sain et sécuritaire	11
8. Règlements sur les drogues et les stupéfiants	12
9. Lutte contre l'intimidation et la violence	13
10. Exigences requises pour l'obtention du diplôme d'études secondaires	14
11. Transport scolaire	16
12. La bibliothèque	17
13. Clinique jeunesse - Services offerts	19
14. Répertoire du personnel de l'école	20
15. Ressources jeunesse	22
16. Ados ressources Vaudreuil-Soulanges - Services offerts	23
17. Petit guide de méthodologie des Échos	
18. Comment justifier - Méthode RED	

PROCÉDURE EN CAS D'ABSENCE

ARTICLE 17

L'assiduité à tous les cours est une priorité pour la réussite scolaire de l'élève. La prise des présences se fait à chaque période. Il est de la responsabilité des parents de signaler toute absence le plus tôt possible au secrétariat de niveau de l'élève ou via Mozaik Parents.

Voici les coordonnées pour joindre les différents secrétariats :

SECRÉTARIATS DE L'ÉCOLE DES ÉCHOS : 450-897-0943

1re et 2e secondaire : Poste 7121

3e secondaire, adaptation scolaire et classe d'accueil : Poste 7123

4e et 5e secondaire : Poste 7125
--

Toute absence non signalée sera considérée comme un cours séché et sera sanctionnée.

Responsabilité de l'élève :

Lorsqu'un élève s'absente ou prévoit d'absenter, **il est de sa responsabilité** de rencontrer tous ses enseignants afin de discuter des moyens qu'il compte mettre en œuvre pour rattraper la matière manquée durant son absence.

Veuillez noter que dans le cas d'un voyage familial, l'enseignant n'est pas tenu d'offrir une reprise d'examen ou des travaux pour la durée de l'absence de l'élève. Les évaluations subséquentes pourraient alors avoir une plus grande valeur dans la note finale de l'élève.

PRINCIPES DU CODE DE VIE

Le présent code de vie, les règles de conduite ainsi que les règlements y étant associés, s'inspirent de La charte des droits et liberté de la personne, de la Loi sur l'instruction publique (incluant la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école) ainsi que le Code criminel. De plus, il est aussi relié aux valeurs mises de l'avant dans le projet éducatif de l'établissement.

Engagement, Culture et Ouverture sont les trois valeurs d'appui du projet éducatif de l'école secondaire des Échos.

Le rôle de l'école, selon la mission du ministère, est d'instruire, de qualifier et de socialiser les élèves.

L'école secondaire des Échos et le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) se sont dotés de règlements, de politiques et de procédures qui sont en vigueur au sein de notre établissement:

- Politiques sur les voyages
- Loi sur le tabac
- Règlements sur les drogues et les stupéfiants
- Politiques d'utilisation des ressources informatiques
- Politique du transport scolaire et parascolaire
- Politique linguistique

Vous pourrez les retrouver sur le site web de l'école: csstl.gouv.qc.ca/echos/

L'application des règlements de l'école et l'interprétation sont de la responsabilité de l'ensemble du personnel. Les conséquences et les mesures de remédiation mises en oeuvre sont de la responsabilité de la direction de l'école qui s'engage à exercer son jugement en fonction de la gravité des gestes posés et de la récurrence de ceux-ci.

RÈGLEMENTS ET RÈGLES DE CONDUITE

1- Respect des autres élèves et du personnel.

Comportements attendus

- Adopter une attitude et un comportement non violents. *Il est donc formellement interdit : d'insulter, de menacer, de répandre des rumeurs, de voler et d'intimider à l'école ou sur les réseaux sociaux*
- Utiliser un langage respectueux en tout temps; envers tous
- Respecter les directives et les consignes sur le campus de l'école (à l'intérieur et à l'extérieur)
- S'identifier correctement et immédiatement lorsqu'un membre du personnel me le demande
- Demeurer sur place lorsqu'un enseignant ou un membre du personnel me demande de rester après la période ou à un autre moment, y compris à 16h05, pour discuter

Interdiction:

- Il est formellement interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer toute personne de l'école sans l'autorisation préalable d'un membre du personnel
- Le manque de respect, l'insubordination et tout comportement inadéquat envers un membre du personnel seront automatiquement sanctionnés par la direction

2. Rôles de l'élève et réussite scolaire

Comportements attendus

- Être présent à l'heure et prêt à débiter le cours au son de la cloche
- Avoir tout le matériel nécessaire en classe
- Faire mes devoirs et les remettre selon l'échéancier
- Participer aux récupérations et à l'aide aux devoirs, au besoin
- Garder mon agenda organisé, propre et en bon état
- Barrer avec un cadenas mes deux casiers

L'école pourrait exiger le rachat d'un nouvel agenda.

3. Tenue vestimentaire

Comportements attendus

- Mes sous-vêtements et mes parties intimes sont couverts par mes vêtements
- Mes vêtements et mes accessoires doivent respecter l'intégrité de chaque individu
- Tout vêtement tel que couvre-chef, bandeau, durag, casquette, manteau et bottes doivent être laissés dans mon casier au rez-de-chaussée

Interdiction:

- Il est formellement interdit de porter tout accessoire rendant mon identification difficile
- Il est interdit de porter des vêtements avec des mots ou des dessins à caractère sexuel, qui font allusion à la drogue, à l'alcool, qui présentent des signes de violence ou qui sont associés à un phénomène de gang, etc.

4. Respect de l'environnement et des lieux physiques

Comportements attendus

- Jeter mes déchets dans les poubelles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école
- Favoriser le recyclage en triant adéquatement mes déchets
- Rapporter la vaisselle utilisée à la cafétéria et au bistro
- Circuler calmement et respectueusement

Interdiction:

- Il est formellement interdit :
 - De mettre ses pieds sur les meubles
 - De déplacer le mobilier entre les espaces de collaboration
 - D'utiliser sans autorisation les tableaux interactifs
 - De lancer tout objet dans les espaces communs
 - De courir dans les corridors et les escaliers
 - De circuler pendant les heures de cours
 - De circuler au 3e et 4e étage entre 12h30 et 13h00

5. Laboratoire de sciences

Comportements attendus

- Je porte des souliers fermés
- J'attache mes cheveux
- J'enlève et je range mes bijoux, bagues, chaînes, boucles d'oreilles et autres accessoires
- Je porte des vêtements sécuritaires
- Je ne mâche pas de gomme

6. Éducation physique et à la santé

Comportements attendus

- Je porte un pantalon de sport ou un short de sport
- Je porte un chandail de sport à manches longues ou courtes (le t-shirt couvre l'épaule complètement)
- J'attache mes cheveux
- J'enlève et je range mes bijoux, bagues, chaînes, boucles d'oreilles et autres accessoires
- Je porte des souliers faits pour le sport qui ne marquent pas les planchers

7. Vouvoiement

Obligation

Dans un souci de respect et de civisme, tous les élèves doivent s'adresser aux membres du personnel scolaire (enseignants, directions, personnel de soutien, etc.) en utilisant le vouvoiement.

8. Matériel électronique

--

--

9. Autres

Interdictions

- Les sacs à dos ou toute autre forme de sac sont interdits dans les classes ainsi qu'au 3e et 4e étage
- La nourriture et les boissons, à l'exception de l'eau, sont interdites en classe ainsi qu'au 3e et 4e étage
- Tout objet jugé inutile par l'enseignant est interdit en classe
- Les élèves et leurs parents ne peuvent pas utiliser le stationnement réservé au personnel

CONSÉQUENCES ET SANCTIONS

Conséquences possibles en cas de non-respect des règlements et des règles de conduite

- Note dans Mozaik (suivi disciplinaire)
- Retenue (midi ou soir)
- Expulsion d'un cours
- Suspension (interne ou externe)
- Protocole de violence et d'intimidation
- Travaux réparateurs (ex: nettoyage des aires communes)
- Port d'un vêtement fourni par l'école
- Toute autre conséquence jugée appropriée par la direction

Gradation des sanctions

- 5 retards non motivés (cumul par étape) : retenue du midi
- 10 retards non motivés (cumul par étape) : retenue du soir
- 15 retards non motivés (cumul par étape) : reprise du temps en journée pédagogique ou suspension
- Absence à une retenue du midi : retenue du soir
- Absence à une retenue du soir : 2e retenue du soir ou suspension
- Absence à une 2e retenue du soir : reprise de temps lors d'une journée pédagogique ou suspension
- Absence à une reprise de temps lors d'une journée pédagogique : suspension
- Cours séché : retenue du midi ou du soir
- Refus de s'identifier à un membre du personnel : suspension

Suivi disciplinaire (Mozaïk) - Cumul par étape

(devoir non fait, comportement dérangeant, matériel manquant)

- 5 manquements : discussion avec l'élève et courriel envoyé aux parents par le titulaire
- 10 manquements : discussion avec l'élève, courriel envoyé aux parents par le titulaire et retenue du midi
- 15 manquements : rencontre avec la direction adjointe et retenue du midi ou du soir
- 20 manquements : rencontre avec la direction adjointe et suspension ou reprise de temps lors d'une journée pédagogique

LE PLAGIAT

- Tout plagiat engendrera la note de zéro (0)
- Le plagiat dans un travail ou dans une évaluation n'est pas toléré et est considéré comme un geste grave
- Le plagiat est une forme de vol littéraire où, de manière délibérée, un individu s'approprie le texte ou les idées d'un autre auteur. Il existe plusieurs types de plagiat, à ce sujet, notons :
 - Copier le travail ou les réponses d'un collègue avec ou sans son approbation
 - Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page web sans utiliser des guillemets pour le faire et sans en mentionner la source entre parenthèses ou en bibliographie
 - Copier des images, des diagrammes, des figures ou d'autres éléments visuels sans en indiquer la provenance
 - Faire appel à des dispositifs d'intelligence artificielle (chatGPT ou autres) et d'en utiliser le contenu pour l'intégrer à ses travaux
 - Reprendre des parties d'un site web, d'un livre, d'un article ou d'une revue et en changer seulement quelques mots
 - Résumer l'idée d'un auteur en s'appropriant le contenu et en omettant d'en indiquer la source
 - Traduire un texte, une page web et s'approprier son contenu sans en mentionner la provenance ou la source
 - Reprendre le travail fait dans un autre cours sans avoir obtenu le consentement de son enseignant
 - Acheter un travail sur Internet ou solliciter un individu pour effectuer un travail à sa place
 - Prendre en photo et numériser tout document d'évaluation et le distribuer sur des plateformes numériques ou de toute autre façon

LA POLITIQUE SUR L'UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'utilisation de la langue française est valorisée et privilégiée en tout temps afin de favoriser la réussite scolaire. Elle s'inscrit dans l'application de la politique linguistique du centre de services scolaire des Trois-Lacs.

https://media.csstl.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/2022/11/30104633/politique_linguistique_.pdf

COMPORTEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE

J'adopte un comportement sain, il est donc interdit :

- De posséder de la drogue ou tout accessoire relié à sa consommation, de posséder de l'alcool, de consommer ou d'être sous l'effet de la drogue ou de l'alcool sur le site de l'école (stationnements, terrains sportifs et aires de jeux)
- D'apporter une boisson énergisante sur le site de l'école
- De fournir des médicaments (avec ou sans ordonnance) à d'autres élèves
- De fumer sur les terrains et dans les bâtiments du CSSTL, en tout temps, incluant les cigarettes électroniques et tout autre dispositif de même nature
- De participer à des jeux de hasard ou d'inciter les autres à parier pour des gains monétaires

J'adopte un comportement sécuritaire, il est donc interdit :

- De posséder des objets jugés dangereux tels qu'armes blanches, armes à feu ou à air comprimé, imitation d'armes, etc.
- De demeurer dans les locaux de l'école sans l'autorisation d'un membre du personnel de l'école
- De s'asseoir par terre et ailleurs qu'aux endroits prévus à cette fin dans l'école
- D'utiliser une planche à roulettes, des patins à roues alignées, des souliers à roulettes dans l'école et sur les terrains du centre de services scolaire des Trois-Lacs
- De manger ou de boire dans les gymnases, les casiers et l'auditorium
- D'inciter ou de participer à un rassemblement
- De vendre ou de faire la promotion de biens ou services à l'école ou sur le terrain de l'école

Une école en santé, c'est une école sans tabac!



RÈGLEMENTS SUR LES DROGUES ET LES STUPÉFIANTS

Loi sur l'instruction publique, article 242

Le centre de services scolaire peut, à la demande d'un directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles ; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse.

Pour le distributeur reconnu coupable, âgé de 16 ans et plus

Il y aura expulsion définitive du centre de services scolaire, secteurs jeunes et adultes.

Pour le distributeur reconnu coupable, âgé de moins de 16 ans

Il y aura expulsion de toutes les écoles du centre de services scolaire et du secteur adulte pour l'année en cours avec possibilité d'inscription à une autre école du centre de services scolaire l'année suivante. S'il y a récidive dans la nouvelle école, l'élève sera expulsé définitivement.

Pour le consommateur qui récidive, âgé de 16 ans et plus

Il y aura expulsion définitive du secteur jeunes du centre de services scolaire.

Pour le consommateur qui récidive, âgé de moins de 16 ans

Il y aura expulsion définitive d'une école du centre de services scolaire avec possibilité de transfert dans une autre école. S'il y a récidive dans la même année, dans la nouvelle école, l'élève sera expulsé définitivement.

Annexe 2 du Règlement sur les drogues et stupéfiants, p.9, juin 1997

Interdiction totale de fumer ou devapoter dans les écoles et les centres, à l'extérieur et à l'intérieur, en tout temps.

Il est interdit à quiconque de fumer ou de vapoter à l'intérieur et sur les terrains (stationnements, aires de jeux, terrains sportifs, etc.) des établissements scolaires le jour, le soir et les fins de semaine qu'ils soient ouverts ou non.

Il est interdit à quiconque de fournir des articles de tabagisme ou de vapotage à un mineur, sur les terrains et dans les locaux ou les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'éducation préscolaire ou d'enseignement primaire ou secondaire.

LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Tu **VIS** une situation d'intimidation ou de violence?
Tu es **TÉMOIN** d'une situation d'intimidation ou de violence?

VOICI COMMENT SIGNALER :

- Tu peux en parler directement à un adulte de l'école
- Tu peux envoyer un courriel à l'adresse : sosintimidationese@csstl.gouv.qc.ca
- Tu peux téléphoner au 450-897-0943 :

1re et 2e secondaire : Poste **7121**

3e secondaire, adaptation scolaire et classe d'accueil : Poste **7123**

4e et 5e secondaire : Poste **7125**

C'est de l'intimidation s'il y a :

- Répétition des gestes ou paroles sur une certaine période qui perdure dans le temps
- Rapport entre deux personnes où l'une a l'intention de faire du tort : elle s'impose à l'autre par la force
- Une personne qui veut gagner et qui agresse l'autre
- Un rapport inégalitaire
- Une victime qui éprouve des sentiments de détresse en résultat des dites actions intimidatrices

EXIGENCES REQUISES POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires, l'élève doit obtenir un minimum de 54 unités en 4e et 5e années du secondaire, dont 20 reconnues de la 5e secondaire.

Unités obligatoires :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5e secondaire
- 4 unités de langue seconde de la 5e secondaire
- 4 unités de mathématique de la 4e secondaire
- 4 unités de science et technologie de la 4e secondaire **ou** 6 unités d'application technologique et scientifique de la 4e secondaire
- 4 unités d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de la 4e secondaire
- 2 unités d'art de la 4e secondaire
- 2 unités de culture et citoyenneté québécoise (CCQ) de la 5e secondaire **ou** 2 unités d'éducation physique et à la santé de la 5e secondaire

Admission au collégial :

- D.E.S. et réussir les préalables exigés du programme désiré

Admission à la formation professionnelle :

- D.E.S. ou 16 ans au 30 septembre et réussir les matières de bases (français-anglais-mathématique) de 3e ou 4e secondaire selon le programme

RÈGLES POUR LE PASSAGE DU 1ER AU 2E CYCLE DU SECONDAIRE

Le passage du premier au deuxième cycle se fait automatiquement dans le parcours de son choix lorsque l'élève obtient la note de passage pour chacune des disciplines suivantes :

- Français
- Anglais langue seconde
- Mathématique
- Science et technologie

et qu'il obtient la note de passage pour au moins trois des disciplines suivantes, dont:

- Géographie et/ou histoire et éducation à la citoyenneté
- Arts
- Éducation physique et à la santé
- Culture et citoyenneté québécoise (CCQ)

RÈGLES POUR LE PASSAGE AU NIVEAU SUPÉRIEUR AU 2E CYCLE

- Le passage d'une année à l'autre s'effectue strictement par matière, et ce, pour l'ensemble des matières
- Pour un élève ayant un échec dans une matière, celui-ci peut obtenir les unités du niveau concerné selon l'une des façons suivantes:
 - Reprise de la matière lors de l'année scolaire suivante
 - Reprise de la matière concernée en cours d'été si son résultat sommaire au 3e bulletin est supérieur ou égal à 50%. L'élève devra fournir une preuve de réussite de ce cours avant le début de l'année scolaire suivante

Pour les élèves ayant obtenu moins de 26 unités à la fin de l'année scolaire, une discussion de cas aura lieu avec les parents.

DOSSIER EN LIGNE DE L'ÉLÈVE SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour créer votre compte en ligne :

1. Rendez-vous sur la page d'accueil du site education.gouv.qc.ca
2. Cliquez sur Services en ligne
3. Sélectionnez Dossier scolaire de l'élève en ligne
4. Sélectionnez Créer un compte
5. Fournissez les renseignements personnels demandés qui permettront de vous identifier, dont votre code permanent et votre numéro de dossier (numéro de fiche). Les données doivent être identiques à celles qui se trouvent dans le dossier scolaire de l'élève

SÉCURITÉ

TRANSPORT SCOLAIRE

À l'arrêt



Arriver 10 minutes à l'avance et attendre calmement l'autobus



Ne pas bousculer et attendre son tour pour monter dans l'autobus

Dans l'autobus



Faire preuve de respect envers le chauffeur et les autres élèves



Garder l'allée et la sortie de secours dégagées



Garder ma musique pour moi et parler à voix basse avec mon voisin



Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer et ne pas vapoter



Rester assis, ne pas changer de place et ne pas sortir la tête et les bras par les fenêtres



Ne rien lancer à l'intérieur et à l'extérieur et contribuer à garder l'autobus propre

À la descente



Attendre que l'autobus soit arrêté avant de se lever



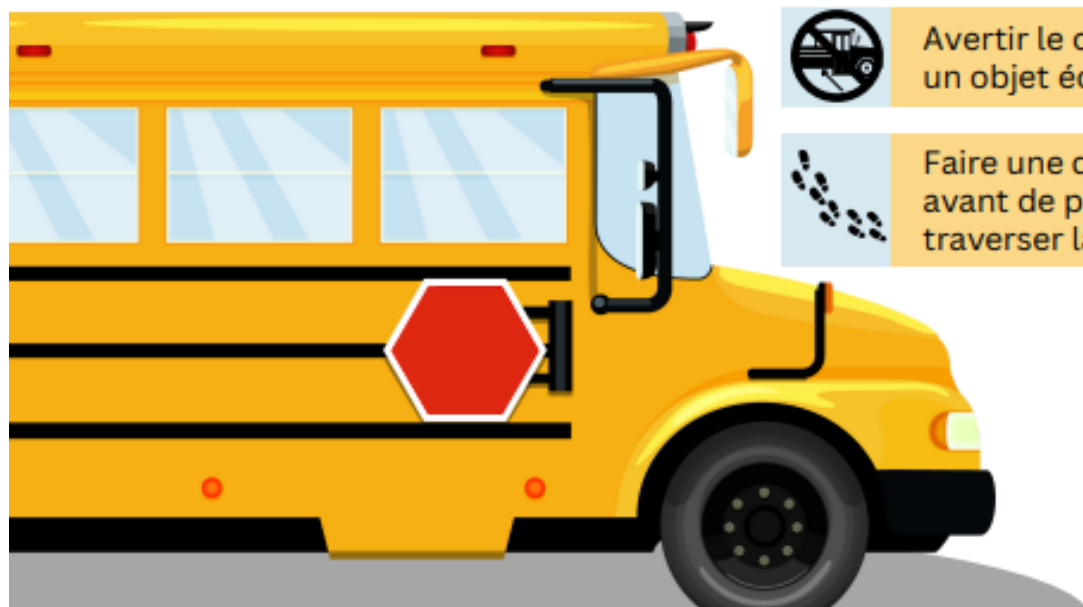
Descendre à l'arrêt inscrit sur Mozaïk-Portail Parents



Avertir le chauffeur avant de ramasser un objet échappé sous l'autobus



Faire une dizaine de pas sur le trottoir avant de passer devant l'autobus pour traverser la rue



LA BIBLIOTHÈQUE



Votre bibliothèque est le lieu où la lecture, la culture et les découvertes sont mises à profit. Elle propose une collection variée dont des romans, des bandes dessinées, des revues, des ressources numériques et plus encore. L'équipe de la bibliothèque est là pour vous conseiller et pour vous assister dans vos recherches, n'hésitez pas à les solliciter.

Quelques règles sont en vigueur pour permettre à tous les élèves de profiter au maximum des services offerts par le personnel de votre bibliothèque.

Horaire :

Tous les jours d'école, de 9h à 16h30

Règles de fonctionnement : le code de vie de l'école s'applique et le calme doit être observé en tout temps. Les sacs, les couvre-chefs et les manteaux sont interdits dans la bibliothèque. Aucune boisson ni nourriture n'est tolérée.

Postes informatiques :

Des postes informatiques sont disponibles et dédiés à la recherche. Il est possible d'imprimer en utilisant sa carte à puce étudiante.

Service de prêt :

L'élève peut emprunter, sur présentation de sa carte, 4 livres pour une durée de 3 semaines

Aucun prêt ne sera autorisé si l'élève a un livre en retard.

Réservation de livres :

Si un livre est déjà emprunté, il est possible d'ajouter son nom à la liste d'attente auprès du personnel de la bibliothèque ou de faire une réservation en ligne à partir du logiciel Regard.

Frais :

Aucun frais n'est exigé pour un livre rendu en retard.

Des frais seront facturés dans les situations suivantes:

- Livre perdu ou endommagé
- Livre non remis après 3 mois de retard

Tout solde non réglé à la fin de l'année scolaire sera ajouté à la facture des frais scolaires de l'année suivante.

Suggestions d'achat :

En tout temps, les élèves peuvent suggérer un titre en déposant leur demande dans la boîte à suggestions de la bibliothèque.

LA BIBLIOTHÈQUE



PROCÉDURE DE RÉSERVATION EN LIGNE SUR LE CATALOGUE REGARD

- Allez sur le site de l'école secondaire des Échos
- Dans le menu de droite, cliquez sur SERVICES
- Cliquez ensuite sur BIBLIOTHÈQUE
- Cliquez sur l'icône bleue avec inscription REGARD
- Cliquez sur MON DOSSIER
- Dans la zone de l'identifiant, inscrivez votre numéro de fiche (numéro de votre carte étudiante)
- Dans la zone du mot de passe, inscrivez votre date de naissance sous le format :
annéemoisjour - collé, sans tiret, sans espace
(Exemple : pour le 23 janvier 2023, vous devez inscrire **20230123**).

CLINIQUE JEUNESSE - SERVICES OFFERTS

Amélie Cadoret Côté - Infirmière scolaire

Local 118

Courriel : amelie.cadoretcote.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca

Cellulaire : (579) 490-8249 (textos et appels)

Services pour lesquels tu peux prendre un rendez-vous :

- Contraception (pilule, stérilet, pilule du lendemain, etc.)
- Dépistage des infections transmises sexuellement et par le sang et traitement au besoin
- Test de grossesse
- Référence pour un suivi de grossesse ou un avortement
- Soutien dans la cessation du vapotage
- Écoute et conseils

RÉPERTOIRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

DIRECTION

Directeur de l'école : Martial Proulx

Direction adjointe - 1re et 2e secondaire : Audrey Martineau-Roy

Direction adjointe - 3e secondaire, adaptation scolaire et classes d'accueil : Élise Poirier

Direction adjointe - 4e et 5e secondaire : Cynthia Genovesi

SECRÉTAIRE

Secrétaire de l'école : Caroline Denis

Secrétaire - 1re et 2e secondaire : Carolane Lalumière-Joint

Secrétaire - 3e secondaire, adaptation scolaire et classes d'accueil : Daphné Thomas

Secrétaire - 4e et 5e secondaire : Mélissa St-Cyr

PROFESSIONNEL

Animatrice de vie spirituelle : Caroline Grenier

Conseillère d'orientation : Édith Chouinard

Animatrice à la vie étudiante : Cordélie Galipeau-Lalonde

Psychoéducatrice : Mélissa Latulipe

PERSONNEL DE SOUTIEN

Technicienne en travail social : Nathalie Sauvé

Technicienne en vie étudiante : Nancy Guérin et Nathalie Lalonde

Technicienne en éducation spécialisé : Nadia St-Jean, Catherine Lacasse-Gaboury et Frédérique Barrette

Technicienne en audiovisuel : Geneviève Côté

Technicienne en travaux pratique : Suzanne Lecompte, Amélie Beauchamp et Farroudja Yekene

Surveillantes d'élèves : Linda St-Amand, Carole Boissinot, Nasha D. Miron, Véronique Clément et Nathalie Lantin

ENSEIGNANTS

Adaptation scolaire : Stéphanie Latulipe, Chantale Fournier, et Marianne Rainville

Francisation : Véronique Leblanc-Potvin

Orthopédagogie : Mélissa Rozon et Laurence Lavoie

Anglais : Ginette Grenier, Vincent Knerr, Catina Dubois, Louis-Patrick Lalonde, Marc-André Roy et Emma Mc Neil

Éducation Physique : Mélanie Gibeault, Maxim Debonville, Mathieu Lapierre et Frédéric Gagnon-Duchesne

Arts plastiques : Suzie Caron, Audrey-Maude Émard, Natacha Côté et Julie Plante-Filiatrault

Français : Laurence Brillon, Isabelle Coutu, Véronique Goyette, Étienne Hamel, François Montpetit, Anne-Marie Leclerc Riverin, Maude Ladouceur-Beaupré, Ariane Lanthier et Maryse Lefebvre

Mathématique : Sarra Ben Chedly, Simon B. Morissette, Selma Kaaniche, Mohamed Haouchine, Edem Paku, Frederick Latulippe Laflamme, Benoit Tousignant, Loula Abdourahim

Science : Reda Abdelillah, Vincent Fournier, Lisa Deschênes-Hébert, Oumarou Ndassah, Hélène Maheu, Michèle Marcil et Hassina Ait-Ameur

Univers social : Mélanie Chicoine-Cotnoir, Karine Hamelin, Stéphanie Labelle, Martin Lafrenière, Michaël Pratte, Hugo Tremblay et Maxime Trudel

Art dramatique : Patricia Paradis

Culture et citoyenneté québécoise : Émilie Besner, Benoit Racine et Dan Benatar

RESSOURCES DISPONIBLES

GÉNÉRALE

Deuil-jeunesse (deuil, séparation, maladie)	1-855 889-3666
Versant	(450) 801-8393
CISSSMO de la Montérégie	(450) 455-6171 Hors des heures d'ouverture : 811, option 2
Pont du Suroît (proche personne trouble santé mentale)	1-888 377-4571
Aneb (anorexie, boulimie)	1-800 630-0907
Le JAG (LGBTQ2+)	1-800 774-1349
LGBTQ2+ Vaudreuil-Soulanges	(514) 434-7998
Grossesse secours	1-877 271-0555
Carrefour jeunesse emploi Vaudreuil-Soulanges	1-866 925-3185
Association Panda Vaudreuil-Soulanges (TDAH)	(438) 493-2121

LIGNE D'AIDE ET D'ÉCOUTE

Tel-jeunes	1-800 263-2266
Tel-Aide	1-855 377-0600
Jeunesse, j'écoute	1-800 668-6868

DÉPENDANCE ET CYBERDÉPENDANCE

Centre de réadaptation en dépendance (Virage)	1-866 964-4413
Al-Anon et Alateen (alcoolisme d'un proche)	1-888 425-2666
Jeu : aide et référence	1-800 461-0140

VIOLENCE

SOS violence conjugale	1-800 363-9010
Violence info	(418) 667-8770
Hébergement la Passerelle	(450) 424-6010
CALACS La Vigie (centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)	(450) 371-4222
CAVAC (centre d'aide aux victimes d'actes criminels)	1-866 532-2822
Sport-Aide (violence)	1-833 211-2433
Justice alternative du Suroît	1-800 377- 3576

SITUATION DE CRISE

Directeur de la protection de la jeunesse (signalement)	1-800 361-5310
L'aiguillage (travail de rue)	1-877 265-8460
L'Antichambre 12-17 ans	(450) 373-9887
Crise-Ado-Famille-Enfant (CAFE)	811 - option 2
Prévention suicide (Le Tournant)	1-866 277-3553

ADOS RESSOURCES

Vaudreuil-Soulanges

Dans la région de Vaudreuil-Soulanges, les adolescents et leurs parents peuvent bénéficier d'un large éventail de ressources communautaires pour les aider à naviguer à travers les défis de l'adolescence. Voici une liste de ressources utiles pour l'été.

VOUS POUVEZ VOUS RÉFÉRER À L'AGENDA DE VOTRE JEUNE, À LA PAGE OÙ SONT INSCRITES LES RESSOURCES D'AIDE.

1



Ligne RENFORT

Soutien aux familles touchées par la violence armée

La ligne RENFORT offre un service de soutien téléphonique gratuit et confidentiel pour les familles montréalaises et du Québec, vivant des inquiétudes liées à la violence armée.

<https://ligne-renfort.org/> 514-653-6363

2

Tel-jeunes
parents

Professionnelle, dynamique et connectée aux enjeux de la parentalité auprès des ados, Tel-jeunes est là pour vous accompagner lorsque vous vivez une situation difficile avec votre ado, pour partager une inquiétude, pour ventiler sur votre vécu de parent ou pour poser une question.

Ressources Parents | Tel-jeunes (teljeunes.com)
1-800-361-5085

3

L'ANTICHAMBRE
12-17 Hébergement jeunesse du Suroît



L'Antichambre 12-17 offre un service unique d'intervention sociale et d'hébergement temporaire adapté aux besoins des jeunes qui vivent des situations de crise.

Pour bénéficier de nos services, vous devez :

- Être âgé entre 12 et 17 ans
- Être volontaire à l'hébergement

<https://www.lantichambre12-17.ca/> 450-373-9887

4

LES ANGES DES PARCS
COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE



Les Anges des Parcs est un programme de prévention et de sensibilisation aux règlements municipaux dans les parcs et les pistes cyclables auprès des citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges par des patrouilleurs à vélo.

Comité jeunesse La Presqu'île : <https://cjlpc.co/> 450-425-1060

L'AIGUILLAGE

5

L'équipe de l'Aiguillage est composée de travailleurs de rue de proximité qui utilisent une approche humaniste très digne et respectueuse pour garantir la réduction des méfaits.

<https://aiguillage.ca/>
1-877-265-8460

ADOS RESSOURCES

Vaudreuil-Soulanges

6



La Sortie offre un service d'aide et de soutien ainsi que de l'accompagnement pour les femmes qui désirent quitter l'industrie du sexe sur le territoire de Montréal.

<https://lasortie.org/aide/> Aide 24/7: 514-923-7255

7

Hébergement La Passerelle offre un service jeunesse auprès des adolescent.e.s pour prévenir et faire cesser la violence en contexte de relation amoureuse.

<https://hlapasserelle.com/>

Aide 24/7: 450-424-6010



8

Aidez Moi SVP.ca

Le site Aidez Moi SVP, est un site de protection de l'enfance qui traite de sujets tels, la sextorsion, la cyberviolence sexuelle, la suppression d'images en lignes, etc.

<https://needhelpnow.ca/fr/>

SI DES IMAGES DE TOI NU-E CIRCULENT SUR INTERNET ET QUE TU AS MOINS DE 18 ANS SUR CES IMAGES, NOTRE ÉQUIPE DE SOUTIEN PEUT T'AIDER.

9

CALACS La Vigie



Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) est un organisme féministe à but non lucratif qui rassemble des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel à travers le Québec.

CALACS La Vigie 450-371-4222

www.rqcalacs.qc.ca

10

CISSS de la Montérégie-Ouest

CLSC Vaudreuil-Soulanges 450-455-6171 OU 811 (Info-Social).

<https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/services-psychosociaux-offre-de-services-au-cisss-de-la-monteregie-ouest>

11

MAISONS DES JEUNES (MDJ)

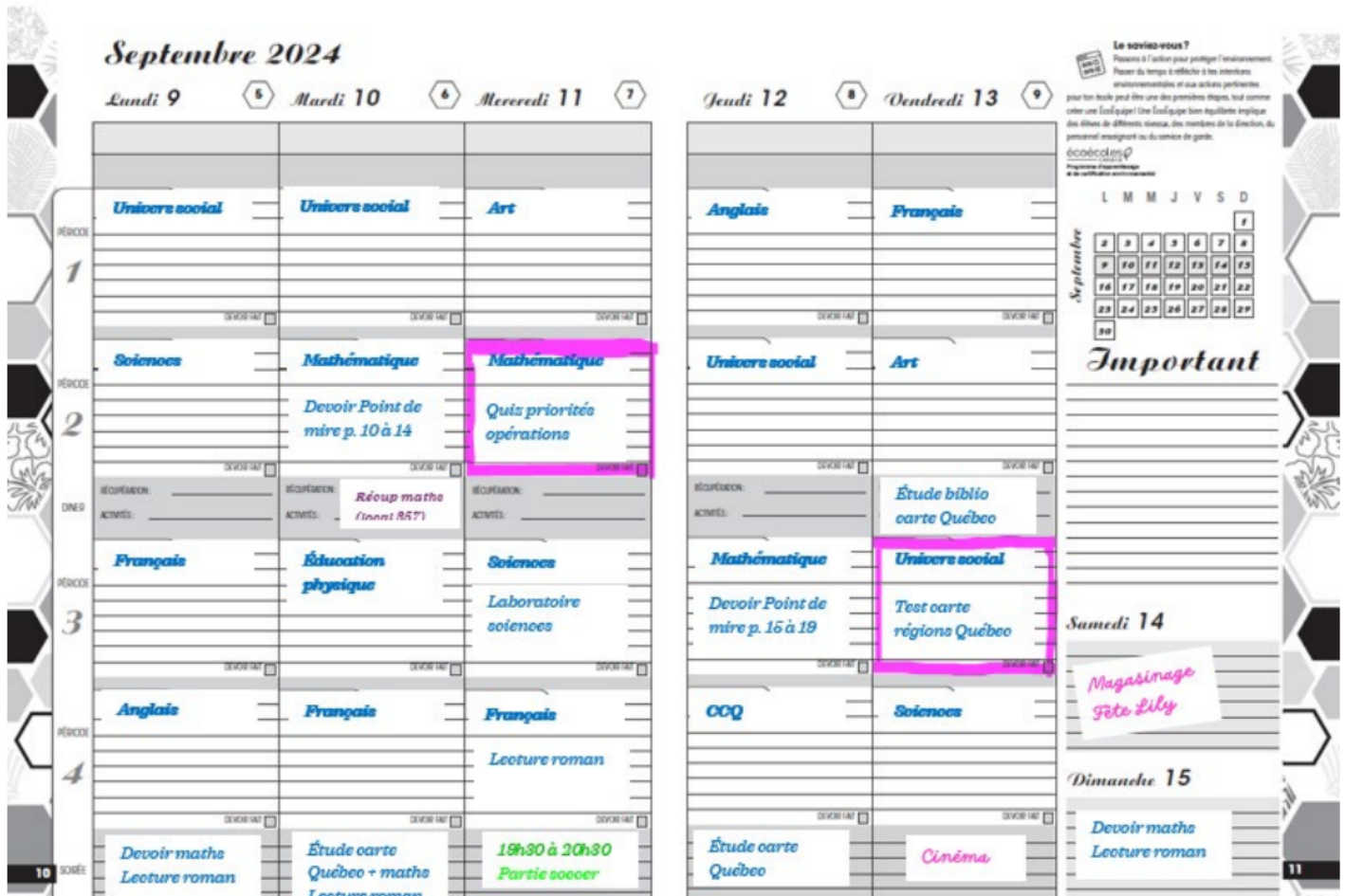
MDJ Les Cèdres 450-452-0215

MDJ L'Île-Perrot 514-425-6146

MDJ Rigaud 450-451-9937

MDJ Vaudreuil-Dorion 450-455-6937

1. COMMENT BIEN UTILISER TON AGENDA



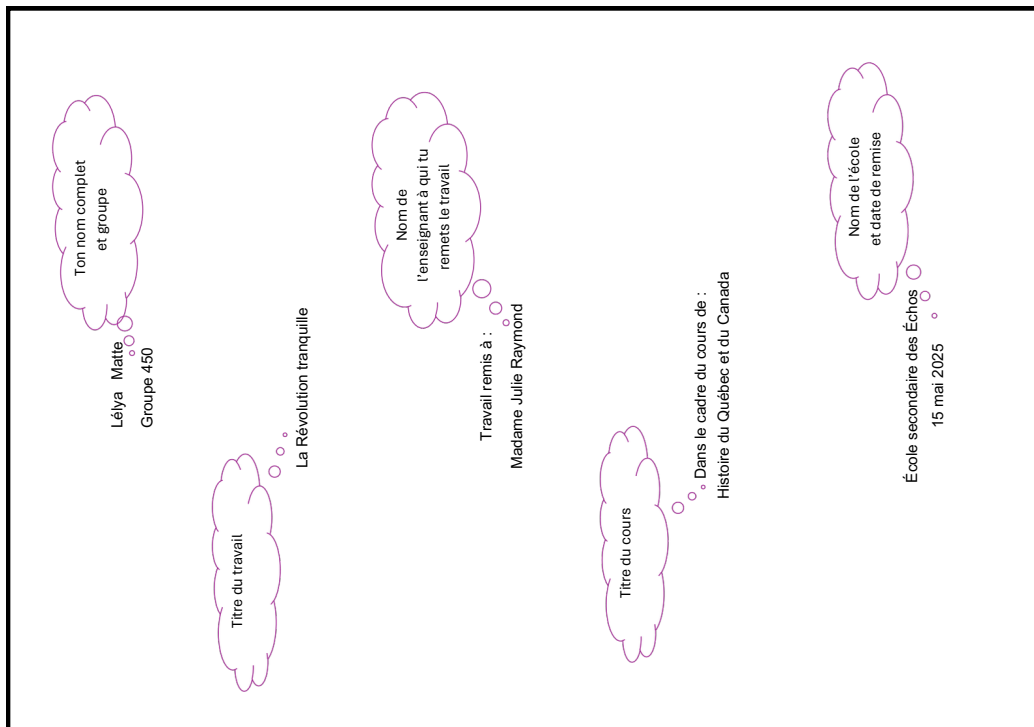
2. NORMES DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX

- Je remets mon travail sur une feuille mobile qui n'est pas pliée ni froisée.
- J'écris à l'encre bleue ou noire.
- Je remets mon travail agrafé.
- Je respecte les normes de présentation ci-dessous.

Pour un travail remis sur une feuille lignée, j'utilise l'en-tête suivant;

Date de remise du travail	Nom et prénom de l'élève
Nom de l'enseignant (e)	Groupe
Titre du travail	

Pour remettre un travail de qualité, je m'assure de relire mon travail pour corriger mes erreurs d'orthographe.



3. BIBLIOGRAPHIE

Pour présenter les références utilisées pour réaliser un travail, tu dois respecter les normes suivantes;

1. Pour un livre :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom, Titre, Ville, Éditions, année de parution, nombre de pages.

Exemple;

ZOLA, Émile. L'assommoir. Paris, Éditions Belin, 1993, 418 p.

2. Pour un article de journal :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom. (Date). Titre de l'article : sous-titre. Titre du journal, Pages.

Exemple;

LEGENDRE, Benjamin. (9 décembre 2024). 2024 sera bientôt la première année au-dessus du seuil de 1,5 °C de réchauffement. Le Devoir, p.13.

3. Pour un site internet :

NOM DE L'AUTEUR, Prénom. Nom de la page (consulté le 10 janvier 2025) [en ligne], adresse URL :

Exemple;

ALLÔ PROF. La culture et les croyances athéniennes (consulté le 27 novembre 2025) [en ligne], adresse URL :

<https://www.alloprof.qc.ca/fr/eleves/bv/histoire/la-culture-et-les-croyances-atheniennes-h1417>

4. POUR BIEN SE PRÉPARER AUX ÉVALUATIONS

Où?

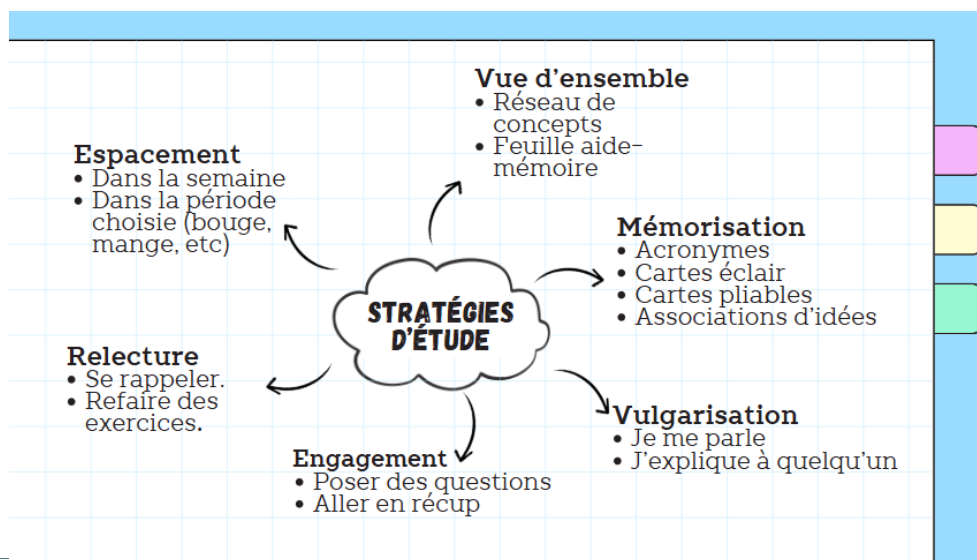
- Je choisis un lieu idéal pour moi.
- Loin des sources de distraction.

Quand?

- Avant une évaluation, je planifie plusieurs périodes d'étude espacées.

Comment?

- J'adopte de saines habitudes de vie.
- J'active ma mémoire.
- Je demande de l'aide, je vais aux récupérations.
- J'utilise des stratégies d'étude efficaces.



Comment justifier ?

R

RÉPONDRE

Répondre à la question en reprenant des mots de la question.

E

EXPLIQUER

On répond à la question du « Pourquoi? »

D

DÉMONTRER

Donner des exemples et des preuves de ce que tu viens d'expliquer.

QUELLE EST TA MATIÈRE PRÉFÉRÉE ? JUSTIFIE TA RÉPONSE.

Reprise des mots
de la question

EXEMPLE



[Ma matière préférée est le français.] J'aime beaucoup cette matière grâce à ma super enseignante. **En effet**, elle trouve toujours des idées originales pour nous apprendre des notions. [Par exemple, l'autre jour, elle a chanté la dictée pour qu'on se souvienne des mots à l'étude.]

Adapté au secondaire